

Fiche d'activités

DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES :

L'ÉLECTION DU COMITÉ D'ENTREPRISE DE LA SNCF (mars 2011)

Nom :

Classe :

Objectif Socle commun

C1.2 – Rédiger un texte bref, cohérent et ponctué, en réponse à une question ou à partir de consignes données.

C6.1 – Connaître les règles fondamentales de la démocratie.

C7.2 – Être autonome dans son travail : rechercher et sélectionner des informations utiles.

Doc. 1. La campagne électorale



POUR DES CE-CCE QUI RÉPONDENT À VOS BESOINS

Sous l'impulsion des élu(e)s CGT, les 27 comités d'établissement (CE) et le comité central d'entreprise (CCE) défendent toujours les mêmes ambitions : renforcer les droits d'intervention des cheminots dans l'entreprise et répondre aux attentes et besoins des cheminots et de leurs familles sur un principe d'égalité de traitement en matière d'activités sociales (AS).

Égalité de traitement et du droit d'accès aux activités pour tous les cheminots.

Une action qui fait dans la période l'objet de toutes les attentions alors que d'aucuns souhaiteraient reléguer les CE à une démarche d'accompagnement de la crise sociale engendrée par les politiques menées par le Gouvernement et la direction (distribution de chèques de toute nature...).

LES PRÉROGATIVES ÉCONOMIQUES

Souvent méconnues, les prérogatives des CE et du CCE en matière économique permettent de défendre les intérêts des cheminots. Informations, consultations, expertises donnent la possibilité d'interpeller la direction, les décideurs politiques, les usagers et plus largement les populations. Il s'agit de points d'appui à l'action en faveur de l'emploi, des conditions de travail, et plus largement de la défense et du développement de la SNCF comme entreprise publique.

L'ENJEU DES ACTIVITÉS SOCIALES

Les CE et CCE sont dotés d'un patrimoine d'accueil. Les élus CGT s'investissent pleinement dans la gestion des activités sociales, culturelles, sportives, de loisirs et de vacances des cheminots et de leurs familles. C'est le cas au niveau régional grâce aux centres de loisirs, bibliothèques, complexes sportifs, partenariats avec le mouvement associatif, les restaurants d'entreprise... Au niveau national, les élus CGT au CCE gèrent des maisons familiales ou villages de vacances, un service de livres et des bibliothèques, organisent des manifestations avec les sociétés d'agents et se sont fixés comme priorité l'activité destinée à l'enfance et à la jeunesse.

Cheminots (journal syndical de la CGT), page 22, février 2011.

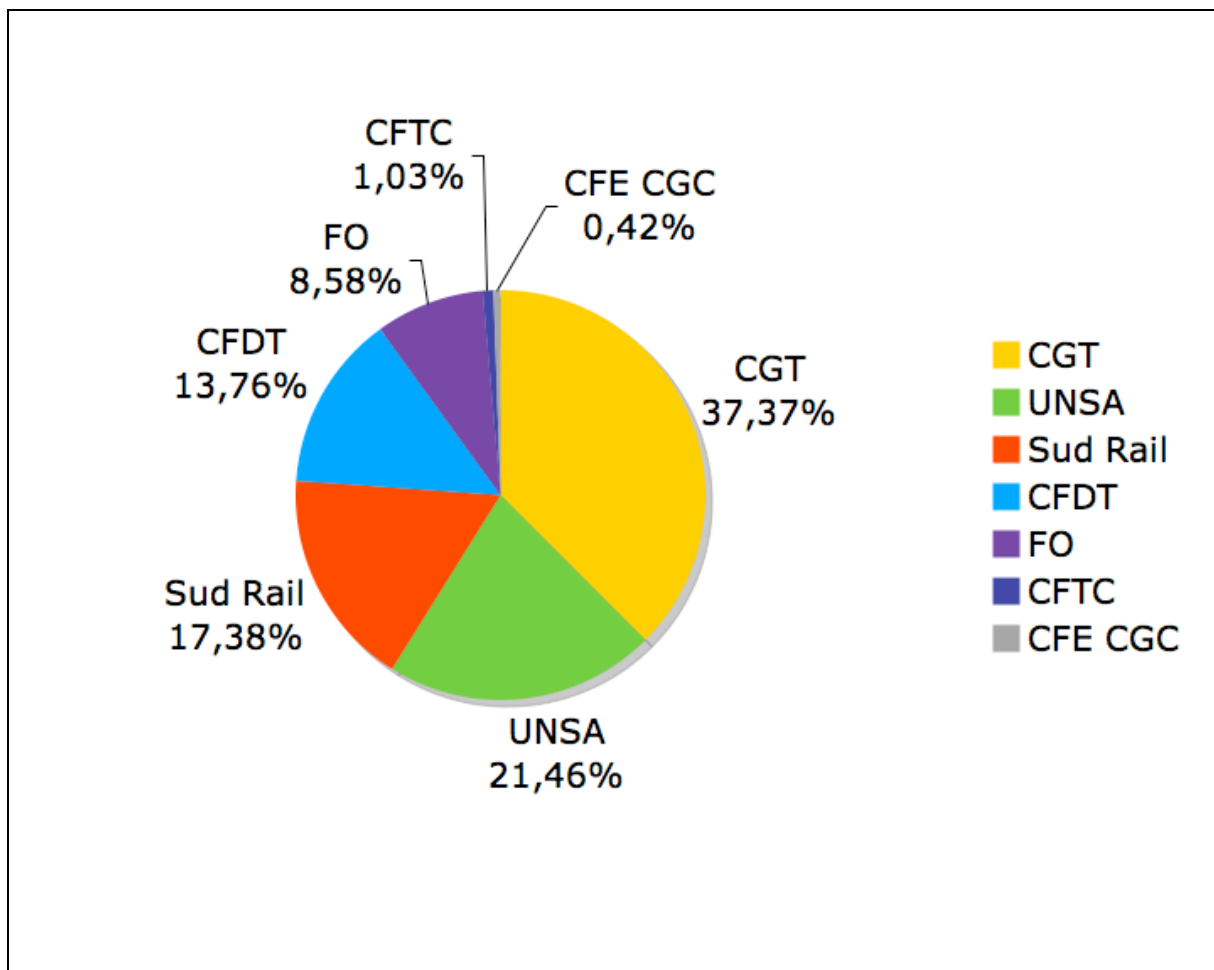
Doc. 2. Le déroulement du scrutin

Pour élire pour trois ans leurs représentants aux 27 comités d'établissements¹ existant et leurs délégués du personnel, plus de deux tiers des agents votent aujourd'hui directement sur leur lieu de travail, tandis que le dernier tiers aura voté par correspondance ou de manière électronique entre le 18 et le 24 mars.

L'Humanité, 24 mars 2011.

1. Dans les entreprises possédant plusieurs établissements, le comité d'entreprise est remplacé par des comités d'établissement (CE) et un comité central d'entreprise (CCE).

Doc. 3. Le résultat des élections



Doc. 4. Que dit le droit ?

Article L. 2122-1. Dans l'entreprise, sont représentatives les organisations syndicales [...] qui ont recueilli au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections des titulaires au comité d'entreprise ou [...] des délégués du personnel.

Code du travail, modifié par la loi du 10 août 2008, portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail.

Consigne

En utilisant les informations fournies par les documents, montrez que les élections professionnelles sont démocratiques. Comment ces élections se déroulent-elles ? Comment les élus représentent-ils les salariés ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Si vous avez des difficultés pour réaliser ce travail, vous pouvez vous aider de la méthode page 57 de votre manuel.

Si vous pensez ne pas pouvoir réaliser ce travail, vous pouvez demander des questions intermédiaires à votre professeur.

Questions intermédiaires

1. Qui les salariés doivent-ils élire ? (Doc. 1 et 2)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Quels sont les rôles des élus des salariés ? (Doc. 1 et 4)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. Qui présente des candidats ? (Doc. 1 et 3)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. Quels syndicats ne sont pas considérés comme représentatifs à la SNCF ? Justifiez votre réponse. (Doc. 3 et 4)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5. Quelles sont les ressemblances entre ces élections professionnelles et les élections politiques ? (Doc. 1 et 2)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Bilan : En utilisant les informations fournies par les documents et vos réponses aux questions, montrez que les élections professionnelles sont démocratiques. Comment ces élections se déroulent-elles ? Comment les élus représentent-ils les salariés ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....